

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 30  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 12

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

M. Patrick PERON, M. Jean-François MEDVES, Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_025**

**OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 06 mars 2025**

Monsieur le Président propose au Conseil de communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 06 mars 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**ADOPTER** le procès-verbal du Conseil de communauté du 06 mars 2025.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 057-245701222-20250403-DC\_2025\_025-DE



**Hayange, le : 04/04/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 32  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 10

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamilia LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

M. Patrick PERON, M. Jean-François MEDVES, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_026**

**OBJET : Proposition d'un accord local pour la fixation et la répartition des sièges du Conseil de communauté à l'issue de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch avec la Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville puis des élections municipales de 2026**

Les Communautés d'agglomération du Val de Fensch et Portes de France – Thionville doivent fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le périmètre de la future Communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération a été approuvé par arrêté préfectoral DCL/1-013 du 1<sup>er</sup> août 2024.

En parallèle, le renouvellement général des conseils municipaux est prévu pour le mois de mars 2026. En application de l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes membres de la future Communauté d'agglomération doivent fixer la composition du conseil communautaire avant le 31 août 2025.

Afin de permettre à l'ensemble de ces communes de délibérer dans les mêmes termes, les Communautés d'agglomération du Val de Fensch et Portes de France – Thionville font la proposition ci-dessous.

La composition du Conseil communautaire de la future Communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération devra être fixée pour deux périodes : dans un premier temps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux puis, dans un second temps à l'issue du prochain renouvellement général des conseils municipaux, selon les modalités exposées ci-après, à savoir :

**1** – Soit par un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25 % la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévue au e) du 2<sup>o</sup> du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la future Communauté d'agglomération doivent approuver une composition du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la Communauté, représentant la moitié de la population totale de la Communauté d'agglomération ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

**2** - A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale de droit commun, le Préfet fixera à 64 sièges (56 sièges de droit commun et huit sièges de droit pour les communes de Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Angevillers, Havange, Lommerange, Ranguieux et Rochonvillers) le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du Conseil communautaire de la future Communauté d'agglomération, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Dans la perspective de la création du nouvel EPCI Thionville Fensch Agglomération, la Conférence des 23 Maires réunie le 8 mars 2025 a validé le principe de la mise en œuvre d'un accord local pour la composition du nouveau Conseil communautaire sur la base de 79 membres.

De fait, l'accord local induirait la création de 15 sièges supplémentaires par rapport à la composition de droit commun, 9 sièges sur le périmètre de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et 6 sièges sur celui de la Communauté d'agglomération Portes de France – Thionville.

Ainsi, le Président indique au Conseil de communauté qu'il est envisagé de proposer aux communes membres de la future Communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération un accord local fixant à 79 le nombre de sièges du Conseil communautaire, répartis, conformément aux principes énoncés au 2<sup>o</sup>) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales 2005 (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
THIONVILLE	42 778	19
YUTZ	17 497	8
HAYANGE	16 013	7
FAMECK	14 759	7
FLORANGE	11 891	6
TERVILLE	7 609	4
UCKANGE	7 001	3
ALGRANGE	5 928	3
NILVANGE	4 375	2
SEREMANGE-ERZANGE	4 188	2
KNUTANGE	3 206	2
FONTOY	3 163	2
MANOM	3 074	2
NEUFCHEF	2 636	2
TRESSANGE	2 464	2
BASSE-HAM	2 318	1
ILLANGE	1 785	1
KUNTZIG	1 365	1
ANGEVILLERS	1 357	1
RANGUEVAUX	901	1
HAVANGE	451	1
LOMMERANGE	383	1
ROCHONVILLERS	205	1

Total des sièges répartis : 79

Il est donc demandé au Conseil de communauté de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, proposer de fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du Conseil de communauté de la future Communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré avec :

Pour : 31

Abstention : 9 :

Mme DEISS, M. ENGELMANN, M. CENTOMO, M. DE RAM, M. FIGLIUZZI,  
Mme FRIEDMANN, Mme GRILLO, M. HOFF, Mme HOUDIN

Pas de Participation : 1 :

M. UGHI

Le Conseil de communauté décide de :

**PROPOSER**

de fixer à 79 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la future Communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au renouvellement général des conseils municipaux, répartis comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales 2005 (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communaux titulaires
THIONVILLE	42 778	19
YUTZ	17 497	8
HAYANGE	16 013	7
FAMECK	14 759	7
FLORANGE	11 891	6
TERVILLE	7 609	4
UCKANGE	7 001	3
ALGRANGE	5 928	3
NILVANGE	4 375	2
SEREMANGE-ERZANGE	4 188	2
KNUTANGE	3 206	2
FONTOY	3 163	2
MANOM	3 074	2
NEUFCHEF	2 636	2
TRESSANGE	2 464	2
BASSE-HAM	2 318	1
ILLANGE	1 785	1
KUNTZIG	1 365	1
ANGEVILLERS	1 357	1
RANGUEVAUX	901	1
HAVANGE	451	1
LOMMERANGE	383	1
ROCHONVILLERS	205	1

soit un total de 79 sièges répartis ;

- PROPOSER** de fixer à 79 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la future Communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, répartis comme ci-dessus ;
- INVITER** l'ensemble des communes membres de la future Communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération à délibérer dans les mêmes termes avant le 31 août 2025 ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 9

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

M. Jean-François MEDVES, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_027**

### **OBJET : Compte de gestion 2024**

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit le bilan de l'année écoulée à travers la production des comptes de gestion. Il est réalisé par budget et retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes effectuées au cours de l'année précédente.

Avant le 30 juin, le compte de gestion est soumis au vote du Conseil de communauté qui peut constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif établi quant à lui par l'ordonnateur.

Le vote du compte de gestion doit obligatoirement être administratif. Afin de faciliter sa lecture, sa présentation est analogue à celle du compte administratif.

Il comporte une balance de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité et décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Le service de gestion comptable (SGC) de Hayange a communiqué les comptes de gestion 2024 du budget principal et des sept budgets annexes de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch. Les comptes de gestion transmis par le comptable sont en adéquation avec les comptes administratifs qui seront présentés par l'ordonnateur.

Après avis de la Commission Finances et Affaires générales qui s'est réunie le 19 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER**

les comptes de gestion 2024 de la trésorerie de Hayange pour le budget principal et les budgets annexes collecte et traitement des ordures ménagères, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, gestion immobilière, eau, assainissement, habitat social Zac Paix et zones économiques ;

**DECLARER**

ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur. Ils n'appellent ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes présentés en annexe de cette délibération.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 9

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

M. Jean-François MEDVES, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_028**

### **OBJET : Compte administratif 2024**

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré par l'ordonnateur retraçant l'ensemble des opérations budgétaires de l'année écoulée. Il reprend toutes les recettes et les dépenses réalisées en fonctionnement et en investissement.

Le compte administratif rapproche les prévisions et les inscriptions budgétaires classées par chapitre aux réalisations effectives en dépenses pour les mandats et en recettes concernant les titres. Il présente également les résultats de l'exercice qui pourront, au cours de la prochaine délibération, être affectés aux budgets 2025.

Ce bilan annuel est soumis à l'assemblée délibérante qui suit la clôture de l'exercice. Si le Président de l'établissement public peut assister à la discussion, il doit se retirer au moment du vote. Il n'est d'ailleurs pas comptabilisé dans les membres présents pour le calcul du quorum.

Après clôture de l'ensemble des écritures et compte tenu des réalisations 2024, le Conseil de communauté doit approuver les comptes administratifs 2024 du budget général et des sept budgets annexes.

Après avis de la Commission Finances et Affaires générales qui s'est réunie le 19 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré avec :

Pour : 32

Abstention : 9 :

Mme DEISS, M. ENGELMANN, M. CENTOMO, M. DE RAM, M. FIGLIUZZI, Mme FRIEDMANN, Mme GRILLO, M. HOFF, Mme HOUDIN

Pas de Participation : 1 :

M. LIEBGOTT

Le Conseil de communauté décide de :

**ADOPTER**

les comptes administratifs 2024 du budget principal et des sept budgets annexes de la collecte et traitement des ordures ménagères, de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, de la gestion immobilière, de l'eau, de l'assainissement, de l'habitat social ZAC de la Paix et des zones économiques.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 9

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

M. Jean-François MEDVES, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_029**

**OBJET : Affectation des résultats du budget principal, des budgets annexes collecte et traitement des ordures ménagères, gestion immobilière, zones économiques, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau et assainissement.**

L'affectation du résultat se fait après le vote du compte de gestion et du compte administratif. Après avoir constaté les résultats de l'exercice N-1 par l'intermédiaire du compte administratif, le Conseil de communauté est amené à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

**Affectation résultat 2024  
Budget Principal**

Résultat de l'exercice Fonctionnement		5 052 026,26 €
Résultat de fonction antérieur (002)		3 115 559,56 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		<b>8 167 585,82 €</b>
Résultat d'investissement de l'exercice	-	2 998 271,01 €
Déficit d'investissement antérieur	-	583 288,72 €
<b>Résultat d'investissement à affecter</b>	-	<b>3 581 559,73 €</b>
Solde Restes à réaliser	-	1 423 152,20 €
Déficit d'investissement	-	3 581 559,73 €
<b>Besoin de financement</b>	-	<b>5 004 711,93 €</b>
<b>Affectation au compte (1068) par prélèvement sur compte (002)</b>		<b>6 004 711,93 €</b>
<b>Solde de fonctionnement du compte (002)</b>		<b>2 162 873,89 €</b>
<b>Solde d'investissement du compte (001)</b>	-	<b>3 581 559,73 €</b>

Ces crédits sont intégrés au budget 2025

**Affectation résultat 2024  
Budget Collecte et traitement des ordures ménagères**

Résultat de l'exercice Fonctionnement		856 676,97 €
Résultat de fonction antérieur (002)		569 214,01 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		<b>1 425 890,98 €</b>
Résultat d'investissement de l'exercice	-	225 120,68 €
Excédent d'investissement antérieur		541 001,40 €
<b>Résultat d'investissement à affecter</b>		<b>315 880,72 €</b>
Solde Restes à réaliser	-	243 102,19 €
Excédent d'investissement		315 880,72 €
<b>Capacité de financement</b>		<b>72 778,53 €</b>
<b>Affectation au compte (1068) par prélèvement sur compte (002)</b>		<b>100 000,00 €</b>
<b>Solde de fonctionnement du compte (002)</b>		<b>1 325 890,98 €</b>
<b>Solde d'investissement du compte (001)</b>		<b>315 880,72 €</b>

Ces crédits sont intégrés au budget 2025

**Budget annexe Gestion immobilière  
Affectation résultat 2024**

Résultat de l'exercice Fonctionnement		330 476,39 €
Résultat de fonction antérieur (002)		546 776,03 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		<b>877 252,42 €</b>
Résultat d'investissement de l'exercice		185 130,93 €
Déficit d'investissement antérieur	-	213 347,35 €
<b>Résultat d'investissement à affecter</b>	-	<b>28 216,42 €</b>
Solde Restes à réaliser		-
Déficit d'investissement	-	28 216,42 €
<b>Besoin de financement</b>	-	<b>28 216,42 €</b>
<b>Affectation au compte (1068) par prélèvement sur compte (002)</b>		<b>500 000,00 €</b>
<b>Solde de fonctionnement du compte (002)</b>		<b>377 252,42 €</b>
<b>Solde d'investissement du compte (001)</b>	-	<b>28 216,42 €</b>

Ces crédits sont intégrés au budget 2025.

**Budget annexe Zones économiques  
Affectation 2024**

Résultat de l'exercice Fonctionnement		
Résultat de fonction antérieur (002)		78 000,00 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		<b>78 000,00 €</b>
Résultat d'investissement de l'exercice	-	336 560,39 €
Excédent d'investissement antérieur		1 416 215,25 €
<b>Résultat d'investissement à affecter</b>		<b>1 079 654,86 €</b>
Solde Restes à réaliser		
Excédent d'investissement		1 079 654,86 €
<b>Capacité de financement</b>		<b>1 079 654,86 €</b>
Affectation au compte (1068) par prélèvement sur compte (002)		
<b>Solde de fonctionnement du compte (002)</b>		<b>78 000,00 €</b>
<b>Solde d'investissement du compte (001)</b>		<b>1 079 654,86 €</b>

Ces crédits sont intégrés au budget 2025.

**Budget annexe GEMAPI  
Affectation 2024**

Résultat de l'exercice Fonctionnement	232 239,24 €
Résultat de fonction antérieur (002)	298 476,60 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>530 715,84 €</b>
<hr/>	
Résultat d'investissement de l'exercice	- 25 539,53 €
Déficit d'investissement antérieur	- 67 948,23 €
<b>Résultat d'investissement à affecter</b>	<b>- 93 487,76 €</b>
<hr/>	
Solde Restes à réaliser	- 121 829,03 €
Déficit d'investissement	- 93 487,76 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 215 316,79 €</b>
<hr/>	
<b>Affectation au compte (1068) par prélèvement sur compte (002)</b>	<b>315 316,79 €</b>
<hr/>	
<b>Solde de fonctionnement du compte (002)</b>	<b>215 399,05 €</b>
<b>Solde d'investissement du compte (001)</b>	<b>- 93 487,76 €</b>

Ces crédits sont intégrés au budget 2025.

**Budget annexe Eau  
Affectation 2024**

Résultat de l'exercice Fonctionnement	16 227,71 €
Résultat de fonction antérieur (002)	334 347,39 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>350 575,10 €</b>
<hr/>	
Résultat d'investissement de l'exercice	137 224,66 €
Excédent d'investissement antérieur	383 274,97 €
<b>Résultat d'investissement à affecter</b>	<b>520 499,63 €</b>
<hr/>	
Solde Restes à réaliser	- 130 268,31 €
Excédent d'investissement	520 499,63 €
<b>Capacité de financement</b>	<b>390 231,32 €</b>
<hr/>	
<b>Affectation au compte (1068) par prélèvement sur compte (002)</b>	<b>150 000,00 €</b>
<hr/>	
<b>Solde de fonctionnement du compte (002)</b>	<b>200 575,10 €</b>
<b>Solde d'investissement du compte (001)</b>	<b>520 499,63 €</b>

Ces crédits sont intégrés au budget 2025.

**Budget annexe Assainissement  
Affectation 2024**

Résultat de l'exercice Fonctionnement	1 379 325,23 €
Résultat de fonction antérieur (002)	643 293,06 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>2 022 618,29 €</b>
Résultat d'investissement de l'exercice	- 233 774,78 €
Excédent d'investissement antérieur	34 353,85 €
<b>Résultat d'investissement à affecter</b>	<b>- 199 420,93 €</b>
Solde Restes à réaliser	-
Déficit d'investissement	- 199 420,93 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 199 420,93 €</b>
<b>Affectation au compte (1068) par prélèvement sur compte (002)</b>	<b>1 300 000,00 €</b>
<b>Solde de fonctionnement du compte (002)</b>	<b>722 618,29 €</b>
<b>Solde d'investissement du compte (001)</b>	<b>- 199 420,93 €</b>

Ces crédits sont intégrés au budget 2025.

Après avis de la Commission Finances et Affaires générales qui s'est réunie le  
19 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à  
l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** l'affectation des résultats 2024 selon les tableaux ci-dessus ;  
**VOTER** les crédits budgétaires nécessaires aux budgets respectifs.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 9

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

M. Jean-François MEDVES, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_030**

### **OBJET : Vote des taux de fiscalité et du produit Gémapi**

L'équilibre du budget principal pouvant être réalisé sans augmentation de la pression fiscale, il est proposé au Conseil de communauté de maintenir les taux d'imposition au même niveau que ceux de l'année 2024.

Au titre de l'année 2025, il est proposé de fixer les taux de fiscalité comme suit :

- Taux d'imposition de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 5,00 % ;
- Taux d'imposition de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâti (TFPNB) : 10,87 % ;
- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 22,22 % ;
- Taux de la Taxe d'Habitation : 8,92 % ;

Concernant la CFE, il est proposé de voter la mise en réserve de taux de 2,13 % au titre de l'année 2025.

Pour le budget annexe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations), il est proposé de conserver le produit de la taxe GEMAPI à 600 000 €.

Après avis de la Commission Finances et Affaires générales qui s'est réunie le 19 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**VOTER**

les taux d'impositions ci-dessus pour l'année 2025 ;

**VOTER**

la mise en réserve de taux de CFE de 2,13 % ;

**FIXER**

le montant de la taxe GEMAPI à 600 000,00 € au titre de l'année 2025.

**Hayange, le : 04/04/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 9

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

M. Jean-François MEDVES, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_031**

### **OBJET : Budget primitif 2025**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 6 mars 2025 a rappelé le contexte de cette année 2025 marqué par des enjeux internationaux, nationaux mais également locaux.

Les différents budgets sont basés sur une estimation des bases fiscales, des dotations de l'État et des informations transmises par nos partenaires. Si des écarts importants venaient à être constatés, ils feraient l'objet d'une régularisation par décision modificative lors des prochains Conseils de communauté.

Tel que présenté, les budgets primitifs 2025 intègrent reports d'investissement. L'ensemble des données budgétaires et leurs développements sont retranscrits dans le rapport et les maquettes budgétaires annexés à la présente délibération.

Après avis de la Commission Finances et Affaires générales qui s'est réunie le 19 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré avec :

Pour : 33

Abstention : 9 :

Mme DEISS, M. ENGELMANN, M. CENTOMO, M. DE RAM, M. FIGLIUZZI, Mme FRIEDMANN, Mme GRILLO, M. HOFF, Mme HOUDIN

Le Conseil de communauté décide de :

- VOTER** les budgets pour l'exercice 2025 **par chapitre** tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;
- VOTER** le budget principal pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 50 982 062,12 €,
  - section d'investissement : 36 259 485,40 € ;
- VOTER** le budget « collecte et traitement des ordures ménagères » qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 13 811 890,98 €,
  - section d'investissement : 2 599 900,70 € ;
- VOTER** le budget « gestion immobilière » qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 905 252,42 €,
  - section d'investissement : 2 749 464,42 € ;
- VOTER** le budget « zones économiques », qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 5 904 308,97 €,
  - section d'investissement : 6 058 212,71 € ;
- VOTER** le budget « eau », qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 1 141 444,10 €,
  - section d'investissement : 1 380 223,73 € ;
- VOTER** le budget « assainissement », qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 3 517 114,29 €,
  - section d'investissement : 6 448 978,06 € ;
- VOTER** le budget « GEMAPI », qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 815 399,05 €,
  - section d'investissement : 818 715,84 € ;
- VOTER** les subventions dont le détail figure dans le document budgétaire ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- AUTORISER** le Président ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_032**

**OBJET : Révision des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) de l'opération Coeur de Villes, Coeur de Fensch et des nouvelles structures petite enfance, de l'Accueil de l'U4 pour le Budget Principal - Création de l'AP/CP PPA - Pour les budgets annexes Gestion Immobilière et Assainissement, les AP/CP Compresseur et Réseaux Assainissement.**

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) sont un outil facilitant la gestion d'un plan d'équipement pluriannuel.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent des dépenses pouvant être engagées sur la durée du programme. Les Crédits de Paiement (CP) représentent quant à eux la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées dans l'année.

Par ailleurs, toutes les modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération. Les révisions, annulations ou clôture de programme délibérations sont votées par le Conseil de communauté de manière distinctes lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

### **Budget Principal : PPA**

La convention de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signée en décembre 2024 permet le lancement des premières actions sur le site Pâtural. Cette convention d'une durée de 6 années détaille désormais le financement de chacune des actions à réaliser et détermine la participation de chaque partenaire de ce projet. Grâce à ce calendrier, une Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) est créée dans le cadre du vote du budget 2025 tenant compte des opérations portées par l'Établissement Public Foncier de Grand Est. L'enveloppe prévisionnelle de ce programme est de 4,9 M€. En parallèle, des participations de l'État et de la Région sont attendues pour le financement de ce programme.

#### **DÉPENSES**

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
250403	PPA	4 905 000	453 500	879 000	690 000	600 000	1 125 000	1 157 500

#### **RECETTES ATTENDUES**

Subventions : 941 250 €

Fonds propres - Emprunts : 3 963 750 €

### **Budget Principal : Accueil U4**

Le site de l'U4 accueillera bientôt un nouvel équipement venant remplacer le chapiteau prévu initialement pour un temps limité qui montre aujourd'hui des signes de vétusté. Ce bâtiment permettra d'accueillir le public dans un cadre adapté. Il sera doté d'espaces interactifs et d'expositions qui offriront aux visiteurs une expérience nouvelle. Des aménagements extérieurs et des espaces de convivialités sont également prévus.

L'enveloppe prévisionnelle de ce programme est évaluée à 4 M€. Le crédit de paiement 2025 sera lié à la maîtrise d'œuvre.

#### **DÉPENSES**

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
241212	Accueil U4	4 000 000	0	542 500	1 810 000	1 647 500

#### **RECETTES ATTENDUES**

FCTVA : 594 000 €

Subventions à solliciter : 1 664 500 €

Fonds propres - Emprunts : 1 741 500 €

### **Budget Principal : Coeur de Villes, Coeur de Fensch**

Le programme de rénovation urbaine Coeur de Villes, Coeur de Fensch (CVCF) se poursuivra après une révision du montant de l'enveloppe tenant compte de la deuxième tranche de programmation. Cette revalorisation de 20 M€ fixe désormais le montant de l'enveloppe à 42 M€. Le crédit de paiement 2025 sera valorisé à hauteur de 4,6 M€.

**DÉPENSES**

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	2013-2020	2021	2022	2023	2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants
130805	CVCF	42 M€	15 748 374	2 694 212	1 219 319	620 623	3 036 490	4 596 257	4 000 000	10 084 725

**RECETTES ATTENDUES**

FCTVA : 6 889 680 €

Subventions : 857 776 €

Fonds propres - Emprunts : 34 252 544 €

**Budget Principal : Petite enfance**

L'année 2025 permettra le paiement des soldes de facturations liés aux maîtres d'œuvres.

**DÉPENSES**

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	CP 2025
04	Petite enfance	4 053 000	240 607	429 419	933 820	174 427	965 184	1 233 127	1 974	74 442

**RECETTES ATTENDUES**

FCTVA : 664 854 €

Subventions : 2 209 960 €

Fonds propres - Emprunts : 1 178 186 €

**Budget annexe Gestion Immobilière : Compresseur**

Les travaux sur le site de l'U4 ont démarré avec la réhabilitation du site des « Compresseurs ».

Les investissements sont liés aux travaux extérieurs sur le clos couvert du bâtiment. Ces travaux permettront, par la suite, un aménagement de l'intérieur de cette bâtisse qui sera fonction des activités réalisées dans ce nouvel équipement. La tranche ferme du marché liée à la création de bureaux administratifs sera réalisée.

Ce projet d'envergure est réalisé dans le cadre d'une Autorisation Programme et Crédits de paiement (AP/CP) dédiée N° 230928. Les travaux de réhabilitation devraient être réalisés entièrement sur l'année 2025.

Le montant du crédit de paiement de l'année 2025 sera de 2,45 M€ tenant compte de la maîtrise d'œuvre et des travaux. L'enveloppe de l'APCP pourra être revue à la fin des travaux, son montant initial tenant compte de la tranche optionnelle du marché qui ne devrait pas être libérée.

**DÉPENSES**

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	2023	2024	CP 2025	CP 2026
230928	Compresseur	5 000 000	170 965	198 417	2 450 000	2 180 618

**RECETTES ATTENDUES**

Subventions : 2 370 000 €

Fonds propres - Emprunts : 2 630 000 €

**Budget annexe Assainissement : Réseaux Assainissement**

L' Autorisation de programme « Réseaux Assainissement » mis en place lors du Conseil de communauté du 28 septembre 2023 reprend le schéma directeur de l'assainissement sur notre territoire avec une enveloppe valorisée à 40 M€ sur dix ans.

Le crédit de paiement 2025 est ouvert à hauteur de 4,67 M€.

**DÉPENSES**

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	2023	2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants
230900	Réseaux Assainissement	40 000 000	946 031	3 689 197	4 673 000	4 500 000	26 191 772

**RECETTES ATTENDUES**

Subventions : 10 000 000 €

Fonds propres - Emprunts : 30 000 000 €

Après avis de la commission « Finances et Affaires générales » qui s'est réunie le 19 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**VOTER** la création de l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) (AP/CP) n° 250403 dénommée PPA relative au projet partenarial d'aménagement 250403 ;

**VOTER** les Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) de l'ensemble des AP/CP ci-dessus ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_033**

**OBJET : Modification du tarif de la part variable de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi), des modalités d'application de la TEOMi et vote du taux de la part fixe**

**RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE**

Depuis 2003, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a fait le choix d'un financement du service de collecte et de traitement des déchets pour les particuliers par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est basée sur la valeur locative du logement.

La TEOM incitative (TEOMi) rendue possible par la loi Grenelle 2, permet d'instituer une part variable calculée en fonction du volume de déchets produits. Cette dernière a pour but d'encourager la réduction et le tri des déchets des ménages, en vue d'en réduire l'impact environnemental.

Pour rappel, plusieurs délibérations ont été prises par le Conseil de communauté sur ce sujet :

- Délibération de principe n° DC\_2016\_222 du 15 décembre 2016 pour la mise en œuvre de la TEOMi sur le territoire du Val de Fensch ;
- Délibération n° DC\_2018\_091 du 27 septembre 2018 pour l'instauration de la part variable à hauteur de 20 %.
- Délibération n° DC\_2019\_043 du 04 avril 2019 pour la définition des modalités de mise en place de la TEOMi : Taux de TEOMi fixé à 9,67 % et tarif de la part incitative fixé à 0,01 € par litre.
- Délibération n° DC\_2023\_028 du 06 avril 2023 pour la modification de la tarification de la part variable à 0,013 € par litre.

### **MAINTIEN DE LA PART FIXE ET ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION (PART VARIABLE)**

Le Conseil de communauté doit voter avant le 15 avril de l'année d'imposition le tarif de la part incitative. Ce tarif doit être exprimé en euros par unité de quantité de déchets produits. Il s'applique à la quantité de déchets produits par chaque local imposable, l'année précédente à celle de l'imposition.

L'augmentation des coûts de fonctionnement du Service Public d'Élimination des Déchets liée à la hausse conjuguée des prix de traitement du SYDELON au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (nouveaux marchés) et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) rendent aujourd'hui nécessaire une révision de la tarification de la part variable de la TEOMi. Il est proposé de porter le prix au litre de 0,013 € à 0,019 € le litre pour assurer l'équilibre budgétaire.

De plus, au vu de la complexité du dispositif, il est proposé de confirmer le plafonnement du nombre de collectes annuelles à 52 levées pour tous les ménages, à l'exclusion des usagers assujettis à la redevance spéciale.

Aussi, il est proposé de compléter cette mesure chez les bailleurs sociaux par un plafonnement de l'augmentation de la part variable à la seule augmentation du prix au litre.

Ce correctif s'effectuera par le biais d'une réduction du nombre de levées chez les bailleurs sociaux.

Au regard de ces éléments, pour l'année 2025 :

- le taux de TEOM est maintenu à 9,67 % ;
- le tarif de la part incitative sera de 0,019 euro/litre.

Ainsi :

- le montant de la part incitative attendu en 2025 s'élève à 3 210 000 € ;
- le montant de la part fixe attendue en 2025 s'élève à 7 650 000 € ;
- le produit attendu de TEOM incitative en 2025 s'élève à 10 860 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré avec :

Pour : 35

Contre : 9 :

Mme DEISS, M. ENGELMANN, M. CENTOMO, M. DE RAM, M. FIGLIUZZI, Mme FRIEDMANN, Mme GRILLO, M. HOFF, Mme HOUDIN

Le Conseil de communauté décide de :

### **VOTER**

- la modification du tarif de la part variable de la TEOMi à 0,019 € / litre ;
- le maintien du taux de la part fixe à 9,67 % ;
- le plafonnement du nombre de collectes annuelles à 52 levées (données recensées en N-1) pour tous les ménages ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 057-245701222-20250403-DC\_2025\_033-DE



- le complément de cette mesure chez les ~~banquiers sociaux par un~~ plafonnement de l'augmentation de la part variable à la seule augmentation du prix au litre ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Hayange, le : 04/04/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_034**

### **OBJET : Présentation de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF)**

La loi Climat et Résilience adoptée en 2021 est venue transformer les anciens dispositifs d'observation de l'habitat adossés aux Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) en Observatoires de l'Habitat et du Foncier.

La Communauté d'agglomération disposant d'un PLH exécutoire doit mettre en place un Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF), dont l'objectif principal est de mettre en relation les projets des collectivités avec les disponibilités foncières et les futures opportunités à l'intérieur des tissus urbains existants.

Par délibération n° DC\_2023\_064 en date du 22 juin 2023, le conseil de communauté a confié la mission de création de cet outil d'observation à l'AGURAM.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**PRENDRE ACTE** de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF).

**Hayange, le : 04/04/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_035**

### **OBJET : Adoption de la convention du Pacte Territorial - France Rénov' (PIG) de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch**

Par délibération n° DC\_2024\_125 en date du 12 décembre 2024, le Conseil de communauté a adopté la mise en place du Pacte territorial – France Rénov' (PIG) de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, pour une durée de 3 ans (2025-2027) à compter sur 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Suite à l'avis des services la DREAL, en date du 19 décembre 2024, donnant un avis favorable au projet de Pacte territorial sous réserve d'intégrer leurs observations/précisions, il convient d'approuver la convention finalisée.

Les autres dispositions de la délibération n° DC\_2024

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** la convention finalisée du Pacte territorial – France Rénov' (PIG) de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour une durée de 3 ans (2025-2027) ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_036**

### **OBJET : Avenant définitif à la convention de mandat avec la ville de Neufchef - Programme CVCF NEUF3**

Par délibération en date du 24 mars 2016, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé la modification de la définition de l'intérêt communautaire de sa compétence Voirie. Cette modification a été nécessaire pour permettre la mise en œuvre du projet « Cœur de villes, cœur de Fensch » intégrant une requalification des axes RD952, RD152E et d'autres tronçons.

La Communauté d'agglomération se substitue par conséquent aux communes concernées pour réaliser sur leurs territoires les travaux relevant de l'opération « Cœur de villes, cœur de Fensch ».

## Les travaux de requalification de la rue des Ecoles à Neufchef

- La mise en place d'un nouvel éclairage public en LED ;
- La requalification des voiries ;
- Le rabotage et mise en oeuvre d'enrobés neufs sur trottoirs et chaussée ;
- Les plantations.

Par délibération n° DC\_2023\_102 en date du 28 septembre 2023, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé la convention de mandat qui avait pour objet, conformément à la réglementation en vigueur, de confier à la Communauté d'agglomération, en qualité de mandataire, le soin de réaliser les travaux supplémentaires d'accompagnement, au nom et pour compte de la commune dans les conditions fixées.

Ces travaux supplémentaires situés Place de L'Europe et Passage de Libération à Neufchef concernent :

- La mise en place d'un nouvel éclairage public en LED ;
- La requalification des voiries ;
- Le rabotage et mise en oeuvre d'enrobés neufs sur trottoirs et chaussée ;
- La mise en place de pavés drainants ;
- Les plantations ;
- La mise en place du génie civil pour l'installation future d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Au cours de la mission, il a été nécessaire de réajuster les quantités réellement exécutées et de mettre à jour les prix conformément au marché.

L'avenant à la convention a donc pour objet, conformément à la convention initiale, de fixer les montants définitifs après la réception des travaux, afin de tenir compte des offres des soumissionnaires, des quantités effectives réalisées, d'éventuels avenants.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER**

l'avenant à la convention de mandat pour la réalisation de la part relevant de la compétence communale de Neufchef, dans le cadre des travaux de requalification « Coeur de villes, coeur de Fensch » tronçon NEUF3, portant le coût définitif des travaux effectués pour le compte de la commune à 106 613,00 € HT, soit 127 935,60 € TTC ;

**AUTORISER**

le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_037**

**OBJET : Convention de mandat entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Fameck - Requalification de la rue de la Centrale à Fameck**

Par délibération en date du 24 mars 2016, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé la modification de la définition de l'intérêt communautaire de sa compétence Voirie. Cette modification a été nécessaire pour permettre la mise en œuvre du projet « Cœur de villes, cœur de Fensch » intégrant une requalification des axes RD952, RD152E et d'autres tronçons.

La Communauté d'agglomération se substitue par conséquent aux communes concernées pour réaliser sur leurs territoires les travaux relevant de l'opération « Cœur de villes, cœur

de Fensch ».

Les travaux de requalification de la rue de la Centrale à Fameck comprennent :

- Enfouissement de l'ensemble des réseaux secs,
- Mise en place d'un nouvel éclairage public,
- Requalification des trottoirs et voiries,
- Rabotage et mise en œuvre d'enrobés neufs sur trottoirs et chaussée,
- Création d'espaces verts,
- Création de bandes cyclables.

La présente convention a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur, de confier à la Communauté d'agglomération, en qualité de mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser les travaux supplémentaires d'accompagnement, au nom et pour compte de la commune dans les conditions fixées ci-après.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux relatifs à la requalification de la rue de la Centrale à Fameck, relevant de la compétence communale s'élève à un total de 345 196,01 € HT soit 414 235,21 € TTC (dont 25 209,31 € HT soit 30 251,17 € TTC de maîtrise d'œuvre).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** la convention de mandat pour la réalisation de la part des travaux relevant de la compétence communale de Fameck dans le cadre des travaux de requalification « Cœur de villes, Cœur de Fensch » ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_038**

**OBJET : Convention de mandat entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Florange - rue de Fameck à Florange**

Par délibération en date du 24 mars 2016, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé la modification de la définition de l'intérêt communautaire de sa compétence Voirie. Cette modification a été nécessaire pour permettre la mise en œuvre du projet « Cœur de villes, cœur de Fensch » intégrant une requalification des axes RD952, RD152E et d'autres tronçons.

La Communauté d'agglomération se substitue par conséquent aux communes concernées pour réaliser sur leurs territoires les travaux relevant de l'opération « Cœur de villes, cœur de Fensch ».

Les travaux de requalification de la rue de Fameck à Florange

- Enfouissement de l'ensemble des réseaux secs,
- Mise en place d'un nouvel éclairage public,
- Requalification des trottoirs et voiries,
- Rabotage et mise en œuvre d'enrobés neufs sur trottoirs et chaussée,
- Création d'espaces verts
- Création d'un plateau surélevé
- Création de bandes cyclables

La présente convention a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur, de confier à la Communauté d'agglomération, en qualité de mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser les travaux supplémentaires d'accompagnement, au nom et pour compte de la commune dans les conditions fixées ci-après.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux relatifs à la requalification de la rue de Fameck à Florange, relevant de la compétence communale s'élève à un total de 637 801,97 € HT soit 765 362,36 € TTC (dont 44 520,47 € HT soit 53 424,56 € TTC de maîtrise d'œuvre).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER**

la convention de mandat pour la réalisation de la part des travaux relevant de la compétence communale de Florange dans le cadre des travaux de requalification « Cœur de villes, Cœur de Fensch » ;

**AUTORISER**

le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_039**

**OBJET : Service Public de la Petite Enfance (SPPE): état des lieux des missions exercées par la Communauté d'agglomération en qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant**

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein Emploi a créé le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) et a introduit la notion nouvelle d'Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant à la charge des Communes ou des Intercommunalités (EPCI) en cas de transfert de compétence avec une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## I. Concernant la compétence Petite Enfance et les missions d'agglomération en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant :

La compétence Petite Enfance figure dans le groupe des compétences supplémentaires exercée par la Communauté d'agglomération. Elle concerne actuellement :

1. La gestion et l'animation du Relais Petite Enfance (RPE) communautaire « La Luciole » ;
2. La création et l'animation d'un observatoire communautaire de la « Petite enfance » ;
3. La coordination et la mise en réseau des crèches du territoire communautaire ;
4. La création et/ou gestion des crèches communautaires : les multi-accueils à Nilvange, à Hayange et « Les Petits Hérissons » à Fameck, et les micro-crèches à Neufchef, à Knutange et à Algrange ;
5. Le soutien financier, matériel et technique des crèches, en lieu et place des communes : les multi-accueils gérés par les centres sociaux « Cité Sociale UASF » à Fameck, « La Moisson » à Florange, « La Pommeraie » à Serémange-Erzange et « Le Creuset » à Uckange.

La Communauté d'Agglomération intervient ainsi sur 10 crèches représentant 312 places, et sur le Relais Petite Enfance (RPE) communautaire situé à Hayange.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les Intercommunalités (EPCI) en cas de transfert de compétence, seront responsables des compétences suivantes :

1. recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en termes de services aux familles et les modes d'accueil disponibles sur le territoire ;
2. informer et accompagner les familles des enfants de moins de 3 ans et les futurs parents ;
3. planifier, au regard du recensement de ces besoins, le développement des modes d'accueil ;
4. soutenir la qualité des modes d'accueil

En tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, l'état des lieux des missions de la Communauté d'agglomération est joint en annexe 1. Ainsi, la Communauté d'agglomération exerce l'ensemble des compétences du SPPE à l'exception de l'accueil périscolaire.

Aucune disposition légale n'impose à un EPCI de détailler dans ses statuts le contenu exact de ses compétences, mais une réécriture contribuerait à une meilleure lisibilité des missions des différents acteurs publics. Cette clarification pourrait intégrer l'action d'harmonisation des statuts prévue dans le cadre de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville.

Dès lors, il est proposé de ne pas engager de modification statutaire à ce stade et d'intégrer l'actualisation dans les statuts du nouvel EPCI fusionné.

## II. Concernant l'implantation des micro-crèches privées

Dans le cadre des dispositions de la loi relative au SPPE, sous couvert de la reconnaissance de la compétence « planification » pour le maintien et le développement de l'offre d'accueil sur le territoire, la Communauté d'Agglomération aura un rôle renforcé s'agissant des implantations de micro-crèches privées.

Les micro-crèches privées ne pourront obtenir l'autorisation d'implantation délivrée par le Président du Conseil Départemental qu'après avis favorable rendu par l'intercommunalité (EPCI), Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant. La décision finale d'ouverture d'une micro-crèche privée reste sous la responsabilité du Conseil Départemental de la Moselle.

Dès lors, pour l'application de l'article L.2324-1 du Code de la santé publique modifié, il est proposé de mettre en œuvre une concertation entre les Communes d'implantation et la Communauté d'Agglomération selon la méthodologie jointe en annexe 2.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

### **APPROUVER**

l'état des lieux des missions exercées par la Communauté d'agglomération en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, tel que présenté en annexe 1 ;

### **VALIDER**

la proposition de méthodologie de concertation entre la Communauté d'Agglomération et les Communes relative à l'implantation de micro-crèches privées telle que présentée en annexe 2 ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 057-245701222-20250403-DC\_2025\_039-DE



**VALIDER**

le principe d'une modification ultérieure de la rédaction des statuts concernant la Petite Enfance à intervenir dans le cadre de la fusion des deux EPCI.

**Hayange, le : 04/04/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_040**

**OBJET : Apport en nature à SODEVAM dans le cadre de l'aménagement de la zone concédée de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Paix - Phase 1 - Modification de la délibération DC\_2023\_105**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2016-196 du 15 décembre 2016 engageant la procédure de consultation d'un concessionnaire pour l'aménagement d'une zone d'habitat d'environ 15 hectares sur la ZAC de la Paix.



Vu la délibération n° 2018-083 du 27 septembre 2018 l'aménagement d'une zone d'habitat sur la ZAC de la Paix à la SODEVAM.

Vu le contrat de concession signé le 30 octobre 2018 entres les deux parties.

Vu la délibération n° DC\_2023\_105 du 28 septembre 2023 fixant les modalités de la vente de foncier à la SODEVAM.

Il est exposé ce qui suit.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Paix, un traité de concession a été signé entre SODEVAM et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch le 29 octobre 2018. Le traité de concession prévoit à l'article 16.3 « Participation de la CA Val de Fensch au coût de l'opération » que « 1 562 793 € HT feront l'objet d'une inscription au titre des participations en nature de la collectivité à l'opération d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme et sera versée sous la forme d'une participation en nature, constituée de l'apport des terrains dont la collectivité est propriétaire inclus dans le périmètre de l'opération d'une superficie totale de 158 982 m² et évalués à 9,83 €/m² de terrain, selon un échéancier à déterminer ».

Le service des Domaines a été sollicité par la Collectivité pour avis sur la valeur des terrains avant apport au profit de la SODEVAM.

L'échéancier fait référence au démarrage de la viabilisation du site selon le phasage arrêté dans le cadre du montage des études Projet. L'opération se déroulera selon 3 phases successives menant au terme de la concession. Les deux premières phases concerneront l'aménagement de terrains détenus par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la 3ème phase concernera la reconversion du site de l'usine « ex-Salvino ».

SODEVAM prévoit le démarrage de la 1ère phase de viabilisation à partir du 15 mars 2026, selon la date de délivrance par l'Autorité Environnementale de l'autorisation de démarrage du chantier.

A la suite du Comité de Pilotage qui s'est tenu le 03 mars 2025, la Communauté d'agglomération a accepté le principe d'une vente d'un terrain à la Ville d'Algrange d'une assiette de 600 m² environ, après arpentage à la charge de la Ville, sur la parcelle n° 869 section 14, à déduire de la présente assiette foncière cédée à SODEVAM.

La Collectivité et SODEVAM ont autorisé l'implantation du nouvel Etablissement d'Herbergement des Personnes Agées et Dépendantes (EHPAD) le Witten du Groupe SOS au sein de la ZAC de la Paix, il est donc nécessaire d'ores et déjà d'apporter au concessionnaire la surface équivalente à la réalisation de cet immeuble lors de la première phase de travaux.

La présente délibération a pour objet de modifier la délibération n° DC\_2023\_105 du Conseil de Communauté du 28 septembre 2023 qui prévoyait l'apport de 90 000 m² lors de la 1ère phase de travaux. Ainsi, la nouvelle ventilation entre ces deux phases sera la suivante :

	Disponible	Cession SODEVAM Phase 1	% stock dispo P1	Cession SODEVAM Phase 2	% stock dispo P2
Stock Renouveau	1 792,00	-		-	
Stock Algrange	56 056,00	51 778,00	92,4%	464,00	0,8%
Stock SIAPAX	248 507,00	84 899,00	34,2%	21 573,00	8,7%
Stock Wavin	2 978,00	-		-	
TOTAL	309 333,00	136 677,00		22 037,00	

Le reste du stock sera conservé par la Collectivité ou cédé à d'autres opérations d'aménagement.

Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, ne prennent pas part au débat ni au vote de la présente délibération Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Caroline DERATTE et M. Rémy DICK.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- ABROGER** la délibération n° DC\_2023\_105 du Conseil de Communauté du 20 septembre 2023 ;
- APPROUVER** l'apport en nature de foncier sur la ZAC de la Paix valorisé à 884 700,00 € qui représente une surface de 136 677 m<sup>2</sup>, à préciser après un arpentage de la section 14 parcelle n° 869 ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférents à l'opération visée au profit de la SODEVAM, comme indiqué et prévu dans le contrat de concession.

**Hayange, le : 04/04/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_041**

### **OBJET : Vente d'un terrain de la ZAC de la Paix à la Commune d'Algrange**

Considérant la demande de la Ville d'Algrange d'acquérir un terrain sis sur la ZAC de la Paix en date du 07 février 2025, la Collectivité a décidé d'y répondre favorablement aux fins de lui permettre de réaliser une maison médicale.

Le terrain visé est situé sur la parcelle n° 869 section 14 dont la superficie totale est de 9 624 m<sup>2</sup>, sis rue Jean Burger, en entrée de ZAC. La commune ayant un besoin de 600 m<sup>2</sup> environ pour la réalisation du projet, il fera l'objet d'un procès verbal d'arpentage à sa charge.

Le service des Domaines a été sollicité par la Commune de Fensch en date du 4 mars 2025 pour avis sur la valeur des terrains avant cession. Ces terrains ayant été hérité de la vente par la Ville d'Algrange au profit de la Communauté d'agglomération suite à un acte notarié du 27 novembre 2018, il est proposé de les céder à un montant similaire, à savoir 9,83 € hors taxes le m<sup>2</sup>.

Cette superficie sera retirée de la vente globale à SODEVAM prévue par le contrat de concession signé le 30 octobre 2018.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- APPROUVER** la cession sur la ZAC de la Paix d'une fraction de la parcelle cadastrée section 14 numéro 869 pour une superficie d'environ 600 m<sup>2</sup>, dont l'arpentage est à réaliser par l'acquéreur, à la ville d'Algrange ;
- FIXER** le prix de cession au montant de 9,83 € hors taxes le m<sup>2</sup> ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_042**

**OBJET : Avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière entre l'Établissement Public Foncier du Grand Est, la Ville de Florange et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch portant sur le périmètre à enjeux "FLO 09 - Rue Ste-Agathe"**

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch et l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), devenu EPF Grand Est, ont signé le 3 juin 2009 une convention de stratégie foncière pour conduire sur le long terme une politique foncière anticipative sur les périmètres à enjeux de développement du territoire intercommunal.

La signature de la convention cadre constitue la première phase qui vise à mener des actions d'anticipation foncière (acquisition) portées par l'EPGE jusqu'à 5 ans maximum sur des sites porteurs d'enjeux de développement d'intérêt communautaire ou d'intérêt communal.

Dans le cas présent, la Commune de Florange a signé, en date du 9 janvier 2020, une convention de maîtrise foncière portant sur le périmètre « FLO 09 : Rue Ste-Agathe », permettant la réalisation du projet communal visant à créer des logements sur un secteur à densifier. Un avenant n°1 a été signé le 22 janvier 2021 octroyant le droit de préemption urbain à l'Établissement sur ce secteur.

L'opération est aujourd'hui encore en cours avec des négociations et du foncier non acquis par la Ville de Florange. Il s'avère donc nécessaire de prolonger le délai de l'opération jusqu'au 30 juin 2030.

Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, M. Rémy DICK ne prend pas part au débat ni au vote de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention de veille active et de maîtrise opérationnelle entre la Communauté d'agglomération, la Ville de Florange et l'EPF Grand Est ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- PRENDRE ACTE** de la volonté de la Commune de Florange de faire acquérir par l'EPF Grand Est les terrains du périmètre à enjeux dans le délai imparti par l'avenant n°2.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_043**

### **OBJET : ZAC de la Feltière : enquête publique cession ADM**

Par délibération n° DC\_2024\_095, le Conseil de communauté a adopté le projet de déclassement du domaine public des parcelles section 22 numéros 185 et 188 pour environ 800 mètres carrés du ban communal de Fameck.

Le projet vise à céder une partie notamment routière du domaine public de la rue du Budrefeld à Fameck dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment FEDERAL MOGUL AFTERMARKET FRANCE - TENNECO Fameck.

Une promesse de vente a été contracté le 3 décembre 2024 afin de permettre la réalisation de ce projet.

L'enquête publique a été menée du 3 décembre au 18 décembre 2024.

Cette enquête a abouti à un avis favorable du commissaire enquêteur au déclassement des parcelles concernées.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**PRONONCER** le déclassement du domaine public de la partie des parcelles concernées par le projet de rénovation du bâtiment FEDERAL MOGUL AFTERMARKET FRANCE - TENNECO Fameck, cadastrées section 22 numéro 185 et 188 du ban communal de Fameck ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à effectuer et signer les procès verbaux d'arpentage et à actualiser, le cas échéant, les références parcellaires et cadastrales dans l'ensemble des pièces de ce dossier ainsi que les publicités nécessaires ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_044**

### **OBJET : Avenant n°4 au contrat de délégation de service public d'eau potable pour les communes de Florange et Sérémange-Erzange**

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch a repris le contrat de délégation de service public, conclu avec VEOLIA EAU-Compagnie Générale des Eaux, pour la gestion de son service d'eau potable sur les communes de Florange et Sérémange-Erzange. Son échéance est fixée au 31 décembre 2028.

Le présent avenant a pour objet de modifier le calendrier de reversements des produits de la vente d'eau à ArcelorMittal par Veolia vers la Communauté d'agglomération du Val de Fensch. Il est mis en place de façon dérogatoire un reversement trimestriel plutôt que semestriel.

Ainsi le délégataire procédera au reversement de la part collectivité spécifiquement appliquée à ArcelorMittal sur ses facturations trimestrielles dans l'intégralité de ce qui aura été encaissé au jour du reversement, selon le calendrier suivant :

- **facture de Janvier de l'année n (consommation 4ème trimestre année n- 1) :**
  - reversement 100% du montant encaissé à date le 30 Avril de l'année n
- **facture de avril de l'année n ( consommation 1er trimestre année n) :**
  - reversement 100% du montant encaissé à date le 31 juillet de l'année n
- **facture de juillet de l'année n (consommation 2ème trimestre année n) :**
  - reversement 100% du montant encaissé à date le 30 octobre de l'année n
- **facture d'octobre de l'année n (consommation 3ème trimestre année n) :**
  - reversement 100% du montant encaissé à date le 31 janvier de l'année n +1

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- APPROUVER** les termes de l'avenant relatif à la modification du calendrier de reversement de la surtaxe liée à la vente d'eau à ArcelorMittal par le délégataire du contrat de service public d'eau sur les communes de Florange et Serémange-Erzange,
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Caroline DERATTE donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC 2025 045**

### **OBJET : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030**

Le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030 de la Moselle annexé à la présente délibération est le 4ème depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 sur l'habitat des gens du voyage dite « loi Besson ». Il succède au schéma départemental 2017-2023.

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires » est transférée aux EPCI à fiscalité propre.

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch d'accueil permanente des gens du voyage « Lola Flores » à Nilvange. Celle-ci est fermée administrativement depuis le 30 novembre 2018 suite à deux incendies survenus sur le local de gestion.

Au regard des coûts prévisionnels de réhabilitation de l'aire d'accueil Lola Flores de Nilvange, estimés à plus de 2,6 millions d'euros, et suite aux diverses dégradations qu'elle a subies, la Communauté d'agglomération a sursis à la décision de réhabilitation de l'aire en attendant la révision du schéma départemental.

Le Département et les services de l'État proposent aujourd'hui un nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2025-2030. Il offre à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch l'opportunité de convertir l'aire d'accueil permanente « Lola Flores » à Nilvange en projet d'habitat adapté pour 30 foyers sédentarisés et stationnant sur le territoire du nouvel ensemble intercommunal.

Il est à rappeler que l'aire d'accueil « Lola Flores » à Nilvange est aménagée de 14 emplacements pouvant accueillir 30 places caravanes (12 emplacements de 2 places caravanes et 2 emplacements PMR de 3 caravanes), soit 14 familles.

Il est donc à préciser que la superficie actuelle de l'aire d'accueil permanente « Lola Flores » ne permettra pas la réalisation d'un projet d'habitat adapté à la sédentarisation pour 30 foyers.

Il est également important de signaler que le document préconise dans sa rédaction actuelle, le maintien de la prescription de réouverture de l'aire permanente « Lola Flores » en cas d'échec du projet d'habitat adapté pour 30 foyers sédentarisés mais également la réalisation d'une aire d'accueil supplémentaire de 30 places, ce qui ne reflète pas les échanges tenus lors des différentes réunions de travail dans le cadre de la révision du schéma.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée délibérante de donner un avis défavorable au projet du schéma départemental et de demander sa réécriture. En effet, en cas d'échec du projet d'habitat adapté, il est proposé de maintenir la prescription unique de réouverture de l'aire d'accueil permanente « Lola Flores » de 30 places. De plus, il convient de préciser que le projet d'habitat adapté sur l'emprise actuelle de l'aire d'accueil permanente de Nilvange, ne pourra pas aller au-delà de sa capacité d'accueil estimée à une sédentarisation maximale pour 14 foyers.

Enfin, le schéma préconise pour les Communautés d'agglomération Portes de France - Thionville et Val de Fensch, la création d'une aire de grand passage de 4 ha, qui n'a pas été réalisée dans le cadre de l'ancien schéma départemental 2017-2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**DONNER** un avis défavorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030 tel que présenté ;

**DEMANDER** que soient intégrés les modifications suivantes :

- supprimer la préconisation de création d'une aire d'accueil permanente supplémentaire de 30 places sur le territoire en cas d'échec du projet d'habitat adapté à la sédentarisation de 30 foyers,
- limiter le projet d'habitat adapté à la capacité d'accueil permise par l'emprise foncière actuelle de l'aire d'accueil permanente « Lola Flores » à Nilvange, à savoir une capacité d'accueil estimée à une sédentarisation maximale pour 14 foyers ;
- que le schéma départemental exprime les besoins pour le territoire de la future Communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, et non pour les Communautés d'agglomération du Val de Fensch et Portes de France – Thionville prises isolément ;

**DEMANDER** une participation des autres EPCI du nord mosellan en investissement et en fonctionnement, pour l'aire de grand passage ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 057-245701222-20250403-DC\_2025\_045-DE

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Hayange, le : 04/04/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Caroline DERATTE donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC 2025\_046**

**OBJET : Subvention aux associations dans le cadre du label sport 2025**

Dans le cadre du Label Sportif communautaire et en conformité avec le règlement d'intervention pour le soutien d'actions sportives sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, plusieurs associations ont déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2025.

Il est proposé de répondre à leurs sollicitations à hauteur des montants suivants :

ASSOCIATION	OBJET DU LABEL SPORT	MONTANT ACCORDE EN 2024	MONTANT SOLLICITE EN 2025	MONTANT PROPOSE EN 2025
<b>FLORANGE OLYMPIC CLUB ATHLETISME</b>	Évènementiels sportifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trail des Castors ,</li> <li>• Boucles de l'Acier,</li> <li>• Courses de la Fensch (trails adultes, trail kids et teen, canicross),</li> <li>• Fensch Nordic Tour</li> </ul>	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>UCKANGE EVOLUTION PALMES</b>	Équipe de haut niveau : le club engage son équipe dans plusieurs compétitions sportives au cours de l'année, avec des résultats probants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Championnat de France N1 (7 titres de champion de France, 6 titres de vice-champion de France et 5 médailles de Bronze).</li> <li>• Championnat de France eau libre : 6 titres de champion de France, 6 titres de vice-champion de France et 7 médailles de Bronze,</li> <li>• 5 sélections en équipe de France.</li> </ul>	6 000 €	6 500 €	6 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>21 000 €</b>	<b>21 500 €</b>	<b>21 000 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** les montants des subventions en faveur des associations dans le cadre du Label Sport au titre de l'année 2025, tels que détaillés ci-dessus ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Caroline DERATTE donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC 2025\_047**

**OBJET : Subvention au profit du Boxing Club de Hayange pour l'organisation du Challenge Henri Graff.**

L'association Boxing Club de Hayange sollicite une subvention pour l'organisation du Challenge Henri Graff, opposant des boxeurs(euses) du Grand-Est qui se déroulera le 26 avril 2025 sur le site Régine Cavagnoud à Hayange.

Il est proposé à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch d'accompagner le club dans l'organisation de cet événement en lui attribuant une subvention de 1 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**ATTRIBUER** une subvention de 1 000 € au Boxing Club de Hayange pour l'organisation du Challenge Henri Graff, le 26 avril 2025 ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Caroline DERATTE donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC 2025 048**

**OBJET : Subvention exceptionnelle au profit du TFOC Volley Ball pour l'organisation d'un tournoi de qualification au Championnat d'Europe M16 féminin**

L'association TFOC Volley sollicite une subvention de 3 000 € afin d'organiser le tournoi de qualification au Championnat d'Europe M16 féminin qui se déroulera du 25 au 27 avril.

Il est proposé d'accompagner le club dans l'organisation de cet événement en lui attribuant une subvention de 3 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 3 000 € au TFOC Volley pour l'organisation du tournoi de qualification au Championnat d'Europe M16 féminin,

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Caroline DERATTE donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC 2025 049**

### **OBJET : Adhésion à Moselle Agence Culturelle**

L'association Moselle Agence Culturelle, conformément à ses statuts, est une agence qui accompagne les acteurs culturels dans le développement de leur projets au sein de leur territoire.

Ses objectifs visent à :

- mettre en œuvre toutes actions, manifestations ou activités contribuant au développement des Arts Vivants, Arts numérique et Arts Visuels dans le Département de la Moselle ou au profit de ce dernier ;

- aider à la création, à la diffusion, à la promotion et au développement culturel en Moselle ;
- promouvoir et valoriser les Arts Numériques et soutenir, organiser et accueillir toutes autres manifestations artistiques et culturelles témoignant des Arts Visuels dont la bande dessinée ;
- apporter son concours et ses avis aux initiatives publiques et privées tendant à développer les Arts Vivants, Arts Numériques et Arts Visuels sous toutes ses formes, dans le cadre de la Moselle, par tous les moyens mis à disposition ;
- accompagner les événements, animations et rendez-vous culturels des territoires mosellans ;
- imaginer, initier, conduire, porter et accompagner des productions ou des actions d'animations territoriales ;
- coordonner une saison mosellane en cohérence avec les volontés, les ambitions ainsi que les politiques territoriales existantes.

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Moselle Agence Culturelle s'est tenue le 18 avril 2023. Le montant de l'adhésion pour les EPCI a été fixé à 0,30 € par habitant, soit 21 269,40 € pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (70 898 habitants selon l'Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2025). Les communes se trouvant dans une intercommunalité adhérente bénéficieront d'une cotisation de 0,20 € par habitants au lieu de 0,40 €.

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch étant adhérente depuis 2023, il est proposé de renouveler celle-ci pour l'année 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** l'adhésion à Moselle Agence Culturelle pour un montant de 0,30 € par habitant soit 21 269,40 € pour l'année 2025 ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Caroline DERATTE donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC 2025\_050**

**OBJET : Subvention à l'association "Algrange Culture Animation Spectacle" d'Algrange pour l'organisation du festival "Algrange Mu'zic Live" - 2025**

L'association « Algrange Culture Animation Spectacle » a rempli un dossier de demande de subvention pour une aide au projet au titre de l'année 2025.

Chaque année depuis maintenant 15 ans, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch apporte son soutien à cette association pour la mise en œuvre du festival « Algrange Mu'zic Live » en accordant une contribution financière de l'ordre de 30 000 €.

Pour mémoire, le festival « Algrange Mu'zic Live » produit sur deux soirées des groupes locaux, régionaux et des têtes d'affiches d'envergure internationale et draine entre 10 et 15 000 personnes. Sa renommée est devenue au fil des années incontestable. Il permet de conquérir un large public, d'aider à la promotion et diffusion de jeunes artistes locaux de musiques actuelles et favorise l'attractivité du territoire.

En 2024, le festival s'est déroulé les 14 et 15 juin avec les têtes d'affiches suivantes : Dagoba pour le vendredi soir et Laura Cox et Jean-Baptiste Guegan pour le samedi . Des groupes régionaux se sont également produits en première partie. L'an passé, se sont 7 000 personnes qui étaient présentes sur les deux jours, ce qui représente une baisse par rapport aux éditions précédentes. En effet, la météo peu favorable le samedi, n'a pas été propice au déplacement des spectateurs.

En 2025, le festival « Algrange Mu'zic Live » est prévu les 13 et 14 juin. L'association compte attirer 10 000 personnes. Des têtes d'affiches de renom se produiront, ainsi que des groupes régionaux sélectionnés dans le cadre du tremplin rock.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- PRENDRE ACTE** de la demande de subvention présentée par l'association « Algrange Culture Animation Spectacle » pour l'organisation du festival « Algrange Mu'zic Live » 2025 ;
- ACCORDER** une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2025 ;
- ADOPTER** la convention d'objectifs annuelle correspondante telle que présentée ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 32  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 8

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Jean Louis DE RAM, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Caroline DERATTE donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_051**

**OBJET : Subvention de fonctionnement à l'association "Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine" (AMOMFERLOR) - 2025**

L'association AMOMFERLOR a rempli un dossier de demande de renouvellement de subvention pour ses charges de fonctionnement général pour l'année 2025 conformément au règlement d'attribution des subventions de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Après analyse du dossier, il ressort que l'association est un acteur majeur de la transmission et de la valorisation du patrimoine et de la mémoire industrielle qui répond aux objectifs suivants :

- organiser des visites guidées tout public ;

- assurer la connaissance et/ou la promotion de la mémoire collective
- favoriser l'attractivité du territoire.

Pour l'année 2024, le musée des mines a accueilli 10 992 visiteurs (11 184 en 2023 et 11 007 en 2022). La fréquentation du lieu reste donc stable mais ne retrouve pas sa situation d'avant COVID où celle-ci s'élevait à 16 746 visiteurs annuels.

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec l'association, via une convention d'objectifs annuelle pour un montant de 18 000 € (montant identique à 2024). Ce financement permettra à la structure d'assurer son fonctionnement quotidien et de développer ses activités de visites.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- PRENDRE ACTE** de la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association AMOMFERLOR ;
- ACCORDER** une subvention de 18 000 € en fonctionnement au titre de l'année 2025 ;
- ADOPTER** la convention d'objectifs annuelle correspondante telle que présentée ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 32  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 8

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 20 mars 2025 pour les 7 points relatifs au Budget (délibérations DC\_2025\_027 à DC\_2025\_033) et le 28 mars 2025 pour les autres points, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, Mme Béatrice FICARRA, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND

**Étaient absents excusés :**

Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Jean Louis DE RAM, M. Dominique DI MARCO, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Jean-Pierre CERBAI donne procuration à M. Fabrice CERBAI.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Fabien ENGELMANN donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Caroline DERATTE donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Raymond UGHI donne procuration à M. Patrick PERON.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à M. Alessandro BERNARDI.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Gérard LEONARDI.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Georges GULINO donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Sylvie SCHUTZ rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 18:15, au cours de la délibération DC\_2025\_026, participe au vote de la délibération DC\_2025\_026 et aux suivantes ;  
M. Patrick PERON rejoint la séance à 18:23, au cours de la délibération DC\_2025\_027, participe au vote de la délibération DC\_2025\_027 et aux suivantes ;  
M. Michel LIEBGOTT, Président, quitte la séance à 18:31 au cours de la délibération DC\_2025\_028 ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_028. Il rejoint la séance à 18:33 au cours de la délibération DC\_2025\_029, participe au vote de la délibération DC\_2025\_029 et aux suivantes. Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, 1ère Vice-présidente, assure la présidence de la séance pour le vote de la délibération DC\_2025\_028 ;  
M. Jean-François MEDVES rejoint la séance à 18:35, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
Mme Rebecca ADAM rejoint la séance à 18:36, au cours de la délibération DC\_2025\_032, participe au vote de la délibération DC\_2025\_032 et aux suivantes ;  
M. Fabien ENGELMANN quitte la séance à 19:10, au cours de la délibération DC\_2025\_036, donne procuration à M. Denis CENTOMO pour le vote de la délibération DC\_2025\_036 et les suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE quitte la séance à 19:27, au cours de la délibération DC\_2025\_045, donne procuration à M. Marc ANTOINE pour le vote de la délibération DC\_2025\_045 et les suivantes ;  
M. Jean-Louis DE RAM quitte la séance à 19:43, au cours de la délibération DC\_2025\_051, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_051 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_052**

**OBJET : Subvention de fonctionnement à l'association Mémoire et Culture Industrielle Lorraine (MECILOR) d'Uckange, pour l'année 2025.**

L'association MECILOR a rempli un dossier de demande de renouvellement de subvention pour ses charges de fonctionnement général pour l'année 2025 conformément au règlement d'attribution des subventions de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Après analyse du dossier, il ressort que l'association est un acteur majeur de la transmission et de la valorisation du patrimoine et de la mémoire industrielle qui répond aux objectifs suivants :

- Assurer les visites guidées tout au long de la saison d'ouverture U4 ;
- S'investir dans le développement des publics du Parc du haut-fourneau U4 et dans sa contribution aux réflexions du devenir du site ;
- Assurer la connaissance et/ou la promotion de la mémoire collective ;
- Développer des projets se situant sur le Val de Fensch et favorisant l'attractivité du territoire ;
- Faire vivre le site du haut-fourneau U4 grâce aux visites guidées, à la participation de l'association aux différents événements ;
- Poursuivre le travail d'inventaire, d'archivage et de mise en valeur des fonds documentaires de l'association.

Il est proposé aujourd'hui d'accorder une subvention d'un montant de 9 000 € formalisée au sein d'une convention d'objectifs annuelle.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- PRENDRE ACTE** de la demande de subvention présentée par l'association MECILOR ;
- ACCORDER** le versement d'une subvention de 9 000 € au titre de l'année 2025;
- ADOPTER** la convention d'objectifs annuelle telle que présentée ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Hayange, le : 04/04/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO